

Le Recteur
Chancelier des Universités

A

Messieurs les Inspecteurs d'Académie de
Reims, Directeurs des Services
Départementaux de l'Education Nationale
(pour information)
Mesdames et Messieurs les Chefs
d'Etablissements

Reims, le 26 mars 2008

Rectorat

Division des
Personnels
5^{ème} bureau

Affaire suivie par
Michaël ANNE

Téléphone
03.26.05.69.32

Télécopie
03.26.05.20.03

Courriel

michaël.anne@ac-reims.fr

1, rue Navier
51082 Reims cedex

Objet : Mouvement académique des personnels enseignants non titulaires pour l'année scolaire 2008-2009.

J'ai l'honneur de vous faire connaître les instructions relatives au mouvement académique des personnels enseignants non titulaires (maîtres auxiliaires, enseignants contractuels, vacataires 200 heures). Vous voudrez bien prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les intéressé(e)s en aient connaissance.

I – PROCEDURE ET CALENDRIER

Les enseignants cités en objet qui doivent participer au mouvement devront le faire **uniquement au moyen de la procédure informatique.**

La procédure de saisie par internet s'effectuera

du 25 avril au 7 mai 2008 midi

Pour se connecter sur le site de l'Académie, les personnels concernés devront composer : **<http://www.ac-reims.fr>** puis aller dans les rubriques suivantes :

- ❶ Personnels,
- ❷ Mouvement,
- ❸ Mouvement académique des personnels enseignants non titulaires.

L'identification se fera par le biais du NUMEN. Un mot de passe facile à mémoriser permettra aux enseignants d'accéder à nouveau à leur(s) dossier(s).

Un accusé de réception très détaillé sera édité et transmis aux intéressé(e)s dans leur dernier établissement d'affectation après **le 15 mai 2008**.

Les personnels concernés par cet accusé devront vérifier très minutieusement la véracité des informations mentionnées sur le document, le signer et porter toute modification jugée nécessaire **en rouge**. Il devra être retourné au bureau DP 5 pour **le 26 mai 2008 délai de rigueur**.

II – LES MODALITES DE PARTICIPATION AU MOUVEMENT

- Règle à appliquer à tous les enseignants non titulaires :

A - VOEUX GEOGRAPHIQUES :

Vous pouvez, si vous le souhaitez, demander le maintien sur votre établissement actuel en guise de premier vœu. *C'est le seul vœu de type « Etablissement » qui sera accepté.*

Un minimum de trois zones de vœux complémentaires devra être indiqué. Ces vœux doivent correspondre à des zones géographiques (un menu déroulant vous permettra d'indiquer votre choix).

Exemple : vœu n° 1 – maintien

vœu n° 2 – zone de Reims

vœu n° 3 – zone de Charleville

vœu n° 4 – zone de Sedan

Dix vœux maximum peuvent être émis. Le maintien sur l'établissement n'est pas obligatoire. Cependant si vous indiquez oui pour le maintien, il vous faudra indiquer en 1^{er} vœu, le numéro de l'établissement de maintien demandé.

Attention ! Tout dossier ne comportant pas ces trois zones sera considéré comme irrecevable.

*** DISCIPLINES :**

Se référer à la liste des disciplines jointe en Annexe I.

- Règle spécifique aux contractuels bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée (C.D.I) :

Il est vivement recommandé d'indiquer une deuxième discipline d'affectation dans la zone réservée à cet effet, afin d'optimiser les possibilités d'affectation.

B – ELEMENTS D'AIDE A LA SAISIE DESTINES ESSENTIELLEMENT

1) - AUX MAITRES AUXILIAIRES

*** DIPLOMES :**

Seul le diplôme le plus élevé doit être indiqué.

*** EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :**

Concerne l'expérience acquise dans le secteur privé (hors Education Nationale) pour les disciplines de type professionnel (maximum 3 ans).

2) - AUX ENSEIGNANTS CONTRACTUELS ET VACATAIRES

Les enseignants non titulaires affectés dès le premier groupe de travail (prévu le 8 juillet) recevront un avis d'affectation mi-juillet.

Les Chefs d'établissement pourront consulter les résultats du mouvement des personnels enseignants non titulaires sur le site dès le jeudi 10 juillet 2008 après-midi. Les informations concernant la procédure à utiliser seront transmises prochainement aux chefs d'établissement.

III - INFORMATIONS CONCERNANT LE MOUVEMENT 2008-2009

REMARQUE IMPORTANTE :

Les personnels enseignants non titulaires qui ne seraient pas présents dans leur établissement lors de la pré-rentrée, sans justification, ainsi que ceux nommés sur poste de remplacement qui ne répondraient pas aux convocations pour la mise en place des dispositifs de remplacement, seront considérés comme démissionnaires.

Par ailleurs le fait d'opposer l'absence de véhicule pour rejoindre le poste sera irrecevable.

Tout refus de poste aura pour conséquence de dégager l'Administration de ses obligations envers l'enseignant. Celui-ci sera considéré comme démissionnaire.

IV – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les personnels enseignants non titulaires qui obtiendraient de nouveaux titres ou diplômes entre l'envoi de leur accusé de réception et la rentrée scolaire 2008-2009 ou qui désireraient signaler une modification de leur situation voudront bien en informer le bureau DP 5 du Rectorat.

Toute pièce justificative devra être accompagnée d'une lettre rappelant les Nom, Prénom, discipline, établissement d'affectation des intéressé(e)s et transmise sous le timbre DP 5.

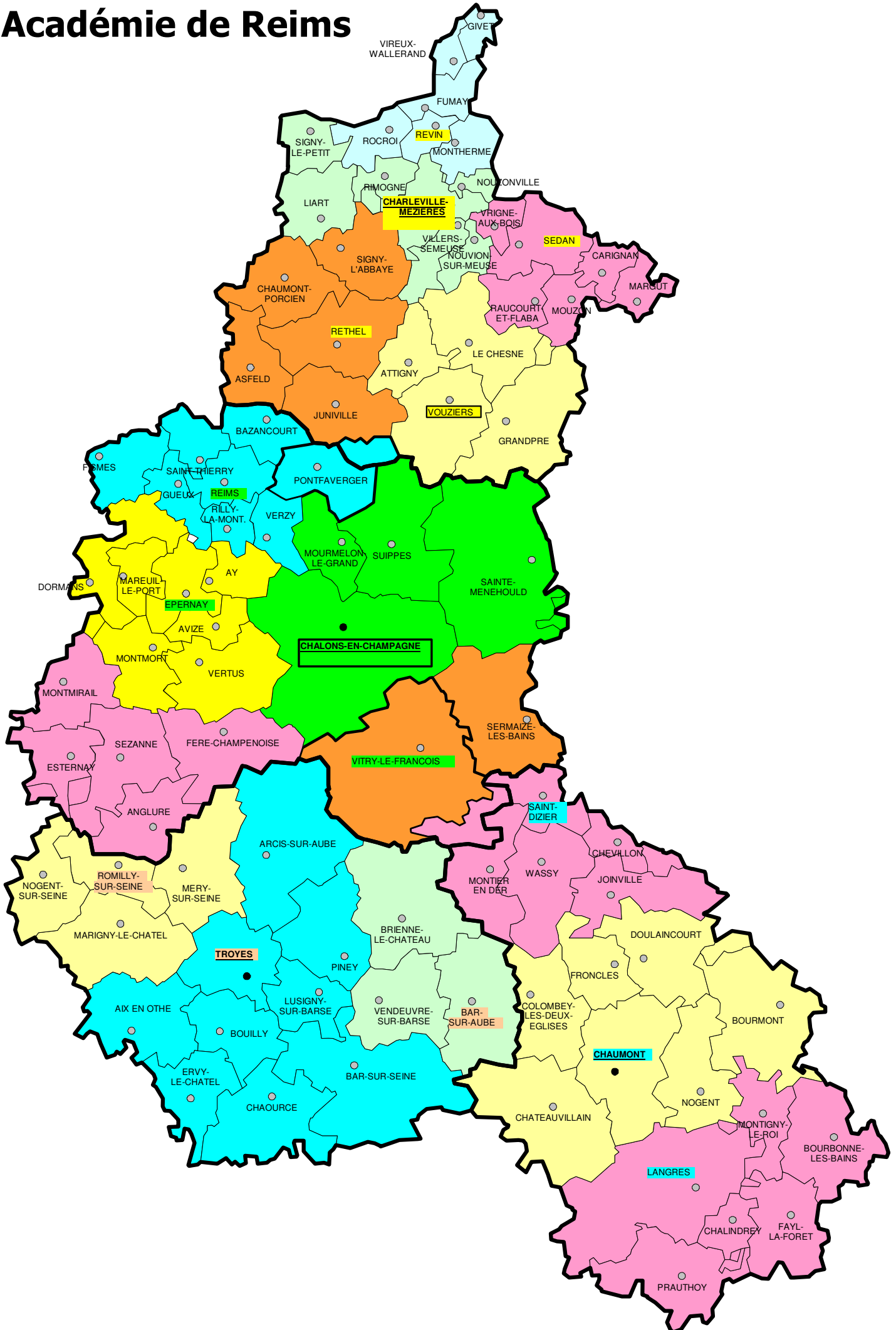
Pour le Recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie



Michel Daumin

Pièces jointes : Annexe I : liste des disciplines
Annexe II : carte des zones d'affectation
Annexe III : liste des zones de remplacement

Académie de Reims



Légende :

E = Éducation
L = Lycée ou Collège
P = Lycée Professionnel

Liste des disciplines de renouvellement des vœux d'affectation

Code de la discipline	Disciplines
E 0030	Éducation
L 0080	Documentation
L 0100	Philosophie
L 0201	Lettres Classiques
L 0202	Lettres Modernes
L 0421	Allemand
L 0422	Anglais
L 0426	Espagnol
L 0429	Italien
L 0430	Japonais
L 0434	Russe
L 1000	Histoire-Géographie
L 1100	Sciences Économiques et Sociales
L 1300	Mathématiques
L 1400	Technologie
L 1500	Sciences Physiques
L 1510	Physique et Électricité Appliquée
L 1600	Sciences et Vie de la Terre
L 1700	Éducation Musicale
L 1800	Arts Plastiques
L 1900	Éducation Physique et Sportive
L 2001	Assistant Ingénieur
L 2210	Fabrication Industrielle de l'Habillement
L 3100	Génie Thermique
L 3110	Installations Sanitaires et Thermiques
L 4100	Génie Mécanique Construction
L 4200	Génie Mécanique Production
L 4223	Modelage Mécanique
L 5200	Électrotechnique
L 6115	Laboratoires, Industrie Graphique
L 6500	Enseignements Artistiques et Arts Appliqués
L 7100	Biochimie-Biologie
L 7300	Sciences et Techniques Médico-Sociales
L 8011	Économie et Gestion Administrative
L 8012	Économie et Gestion Comptable
L 8013	Économie et Gestion Commerciale
L 8031	Économie Informatique et Gestion
L 8520	Hôtellerie – Service et Commercialisation
L 8530	Hôtellerie et Tourisme

Code de la discipline	Disciplines
P 0210	Lettres/Histoire-Géographie
P 0221	Lettres/Allemand
P 0222	Lettres/Anglais
P 0226	Lettres/espagnol
P 0229	Lettres/Italien
P 1315	Mathématiques/Sciences Physiques
P 2001	Aide au Chef de Travaux
P 2100	Génie Industriel Bois
P 2200	Génie Industriel Textile et Cuir
P 2220	Entretien des Articles Textiles
P 2230	Industrie Textile
P 2400	Génie Industriel des Structures Métalliques
P 2402	Métaux en Feuilles
P 2450	Construction et Réparation Carrosserie
P 2500	Génie Industriel Plastiques et Composites
P 3010	Génie Civil Construction et Économie
P 3013	Dessin Calcul Topographique
P 3020	Génie Civil Construction et Réalisation
P 3023	Couverture
P 3027	Peinture-Vitrierie
P 3100	Génie Thermique
P 4200	Génie Mécanique Productique
P 4222	Fonderie
P 4223	Modelage Mécanique
P 4224	Moulage-Noyautage
P 4500	Génie Mécanique Maintenance Véhicules
P 4512	Mécanique Agricole
P 4550	Génie Mécanique Maintenance Système Mécanique et Auto.
P 5100	Génie Électrique : Électronique
P 5120	M.R.B.T.
P 5200	Génie Électrique : Électrotechnique
P 5210	Équipement Ménager – MAEMC
P 6111	Composition en Forme Imprimante
P 6150	Impression
P 6310	Conducteurs Routiers
P 6500	Enseignements Artistiques et Arts Appliqués
P 7140	Horticulture
P 7200	Biotechnologie – Santé Environnement
P 7210	Employé Technique des Collectivités
P 7300	Sciences et Techniques Médico-Sociales
P 7410	Esthétique – Cosmétique
P 7420	Coiffure
P 8011	Communication et Bureautique
P 8012	Comptabilité et Bureautique
P 8013	Vente
P 8510	Hôtellerie – option : Techniques Culinaires
P 8520	Hôtellerie – option : Service et Commercialisation

Zones de Remplacement

<u>Département des Ardennes</u>	
Code 08001	Zone de Charleville Mézières Bogny sur Meuse, Charleville-Mézières, Nouvion sur Meuse, Nouzonville, Rimogne, Signy le Petit /Liart, Villers-Semeuse.
Code 08002	Zone de Rethel Asfeld/Château-Porcien, Juniville, Rethel, Sault-les-Rethel, Signy l'Abbaye/Chaumont Porcien.
Code 08003	Zone de Revin Fumay, Givet, Monthermé, Revin, Vireux Wallerand, Rocroi/Maubert Fontaine.
Code 08004	Zone de Sedan Bazeilles, Carignan/Margut, Douzy, Mouzon/Raucourt et Flaba, Sedan, Vrigne-aux-Bois, Vivier-au-Court.
Code 08005	Zone de Vouziers Attigny, Grandpré/Buzancy, Vouziers/Le Chesne
<u>Département de l'Aube</u>	
Code 10100	Zone de Bar sur Aube Bar-sur-Aube, Brienne-le-Château, Vendevre-sur-Barse
Code 10101	Zone de Romilly sur Seine Marigny-le-Châtel, Méry-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Romilly-sur-Seine
Code 10102	Zone de Troyes Aix-en-Othe, Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Bouilly, Chaource, Ervy-le-Châtel, La Chapelle-Saint-Luc, Lusigny-sur-Barse, Piney, Pont-Sainte-Marie, Saint-André-les-Vergers, Sainte-Savine, Troyes
<u>Département de la Marne</u>	

51001	<p align="center">Zone de Chalons en Champagne</p> <p align="center">Châlons-en-Champagne, Fagnières, Mourmelon-le Grand, Sainte-Ménéhould, Saint-Memmie, Suippes.</p>
51002	<p align="center">Zone d'Epernay</p> <p align="center">Ay, Avize, Dormans, Epernay, Mareuil-le-Port, Montmort, Vertus.</p>
51003	<p align="center">Zone de Reims</p> <p align="center">Bazancourt, Cormontreuil, Fismes, Gueux, Pontfaverger, Reims, Rilly-la-Montagne, Saint-Thierry, Tinquieux, Verzy, Witry-les-Reims.</p>
51004	<p align="center">Zone de Sezanne</p> <p align="center">Anglure, Esternay, Fère-Champenoise, Montmirail, Sézanne.</p>
51005	<p align="center">Zone de Vitry-le-François</p> <p align="center">Frignicourt, Sermaize-les-Bains, Vitry-le-François.</p>
<u>Département de la Haute-Marne</u>	
52001	<p align="center">Zone de Chaumont</p> <p align="center">Bourmont, Châteauvillain, Chaumont, Colombey-les-Deux-Eglises, Doulaincourt, Froncles, Nogent.</p>
52002	<p align="center">Zone de Langres</p> <p align="center">Bourbonne-les-Bains, Chalindrey, Fayl-la-Forêt, Langres, Val de Meuse (Montigny-le-Roy), Prauthoy.</p>
52003	<p align="center">Zone de Saint-Dizier</p> <p align="center">Chevillon, Joinville, Montier-en-Der, Saint-Dizier, Wassy.</p>